



L'État et VOUS

Saint-Pierre-et-Miquelon

Éditorial

Ainsi que je m'y étais engagé à la fin du mois de mai en recevant les différents syndicats, j'ai présidé une réunion de l'observatoire des prix et des revenus le 15 juillet dernier.

Je l'ai d'ailleurs présidé pour la dernière fois jusqu'à une des conclusions des états généraux de l'Outre-Mer en novembre 2009 a prévu que ces

observatoires seront dorénavant présidés par un magistrat des chambres régionales des comptes.

Un décret du 6 juillet 2010 a entériné cette disposition et le Premier président de la Cour des comptes va nommer prochainement le président pour Saint-Pierre-et-Miquelon.

La réunion du 15 juillet a été notamment consacrée à l'examen des derniers relevés de

prix qui concernent le 2^e trimestre 2010. On note une augmentation de 3,48 % par rapport au mois de mars 2010 et une augmentation de 3,80 % par rapport au mois de juin 2009.

A quoi est due cette augmentation ? Essentiellement à 3 facteurs. Le principal est l'appréciation du dollar canadien par rapport à l'euro. En effet, depuis le début de l'année, la devise canadienne s'est appréciée de 21,36 %. Cela pèse fortement sur les prix des produits que nous importons du Canada qui représentent environ 65 % de nos importations. Cet effet sera peut-être corrigé dans les mois à venir si la baisse du dollar se confirme.

Le deuxième facteur est la hausse du prix des carburants qui est intervenue à la fin du mois d'avril. Bien que les carburants restent à un niveau de prix bien inférieur à la métropole, cette

hausse a évidemment affecté le prix des produits manufacturés.

La troisième cause est saisonnière. Elle est liée à la hausse du prix des fruits et légumes frais. Cette évolution est habituelle à cette période de l'année.

J'ai annoncé lors de la réunion de l'observatoire, que j'avais l'intention d'inviter en septembre l'ensemble des commerçants de l'archipel pour étudier avec eux et avec la chambre de commerce la possibilité d'élaborer une charte de modération des prix pour quelques produits de première nécessité.

Enfin, je pense que l'observatoire doit également

s'intéresser aux revenus plus qu'il ne le fait actuellement de façon à avoir une image plus précise de la notion de pouvoir d'achat.

Comme on le voit, sous la direction de son futur président, l'observatoire des prix et des revenus a du pain sur la planche.

Jean-Régis BORIUS,
Préfet de
Saint-Pierre-et-Miquelon



sommaire

- Premier comité maritime ultramarin
- Baccalauréat 2010
- Prix de la vocation scientifique et technique
- Règles d'usage des zones portuaires
- Conseils durant la saison des baignades
- Indice des prix à la consommation du 2^e trimestre 2010



Le premier Comité Maritime Ultramarin à Saint-Pierre et Miquelon

Un an après les rencontres régionales du Grenelle de la Mer, Christian BUCHET, secrétaire général du Comité de Suivi du Grenelle de la Mer, est revenu dans l'archipel en juin dernier à l'occasion de la création du premier Comité Maritime Ultramarin (CMU).

Pour mettre en œuvre localement les engagements du Grenelle, Jean-Louis BORLOO, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer a souhaité la création de ces comités qui ont pour but de regrouper les acteurs du milieu et d'aider à l'intégration des enjeux locaux à la politique maritime nationale.



A Saint-Pierre-et-Miquelon, l'objectif du CMU est d'élaboration une politique maritime locale durable pour les 20 prochaines années. Présidé par le préfet, le CMU aura comme vice-présidente Karine Claireaux, maire de Saint-Pierre, qui était membre du groupe de travail national 4 du Grenelle de la Mer.

Lors de la réunion, les participants ont pu faire le point sur les actions déjà menées dans l'archipel depuis leur première rencontre avec M. BUCHET, lors du Grenelle de la Mer en 2009 :

- **Le retour d'IFREMER dans l'archipel** était une proposition forte de la rencontre régionale de juin 2009. Depuis janvier 2010 c'est fait, un technicien est de nouveau en poste à Saint-Pierre. M. Herlé GORAGUER a présenté son rôle ainsi que la problématique spécifique à l'archipel.

- **L'aménagement du port de Saint-Pierre** est un sujet sur lequel la direction de l'équipement travaille depuis plusieurs mois. Un dossier d'analyse et de prospective qui traite les problèmes déjà connus tout en cherchant à améliorer l'attractivité du port et en faire un outil opérationnel. Le dossier sera bientôt présenté au conseil portuaire afin de partager ces réflexions avec tous les acteurs concernés.

- En ce qui concerne **l'érosion du littoral et les effets des changements climatiques**, il était devenu indispensable de s'associer à un réseau scientifique compétent en la matière. La direction de l'équipement a signé une convention de 5 ans avec le Centre d'Études Maritimes et Fluviales de l'équipement (CETMEF) et s'est associée au réseau scientifique canadien OURANOS ce qui donnera à l'archipel la connaissance scientifique nécessaire à la prise de bonnes décisions en terme d'aménagement et d'intervention.

Les groupes de travail opérationnels doivent maintenant être composés au plus vite afin de proposer, d'ici un an, à la prochaine réunion du CMU, une politique maritime locale et des propositions opérationnelles.

Thierry HAMEL

Chargé de communication à la direction de l'équipement

L'obtention du baccalauréat 2010 ou la spécialité du lycée de l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon

En effet, le lycée Emile LETOURNEL excelle dans la réussite de cet examen où les élèves des terminales du bac général ainsi que les élèves des terminales du bac professionnel obtiennent un taux de réussite de 100 %. D'un côté, 47 candidats sont tous admis, avec au passage 6 mentions très bien, 3 en section ES et 3 en section S. De l'autre, 7 candidats qui réussissent l'examen final, 3 élèves du bac électrotechnique, énergie et équipement et 4 élèves du bac secrétariat. Pour ce qui est des élèves au Certificat de Formation Général, là aussi, le score des 100 % d'admis est atteint. Au niveau des BEP et des CAP les résultats flirtent avec les 86 %.

Pour ce qui est du brevet des collèges là encore les résultats sont plus qu'honorables avec 88 % de réussite.

Au regard de ces succès, toutes nos félicitations aux bacheliers et autres diplômés ainsi qu'à l'équipe pédagogique qui a accompagné les élèves jusqu'au succès.



Une réception s'est déroulée, le 29 juin dernier, à la résidence préfectorale où étaient conviés les bacheliers ayant obtenu la mention « très bien ». M. Jean-Régis BORIUS souhaitait féliciter ces valeureuses candidates puisque les 6 mentions « très bien » ont été attribuées à 6 jeunes filles dont les lauréates du prix de la vocation scientifique et technique des filles 2010.

Jean-Jack FEVE

Chef du cabinet du préfet

Prix de la vocation scientifique et technique

Le prix de la vocation scientifique et technique des filles a été instauré en 1991. Ce prix est destiné à promouvoir l'égalité des filles et des garçons dans le système éducatif.



Il récompense des jeunes filles de terminale ayant un projet d'études supérieures dans le domaine scientifique ou technique car elles sont aujourd'hui encore nettement minoritaires dans ces filières.

Les filles représentent encore à peine 30 % des effectifs des grandes écoles scientifiques.

Pour l'archipel, 4 prix de 1.000 € sont décernés. 2 par l'État, 2 par la mairie. Cette année 6 candidates ont choisi de relever des défis ambitieux. Les prix ont été décernés considérant la filière envisagée mais également les excellents résultats scolaires obtenus



durant les deux années de première et de terminale S.

Deux lauréates du prix État :

Iris LEROUX, qui intégrera l'école polytechnique de Montréal pour y poursuivre des études d'ingénieur biomédical.

Marion CLAIREAUX, qui intégrera dans un premier temps un IUT Génie biologique, option de l'environnement pour ensuite poursuivre sur un master en sciences de l'environnement.

Les lauréates du prix de la municipalité de Saint-Pierre sont M^{lles} Chloé URDANABIA et Steffie VIDAL. Félicitations à ces 4 lauréates et bonne continuation dans leurs études.

Véronique PERRIN

Déléguée aux droits des femmes

Zones portuaires : rappel des règles d'usage

Les ports de Saint-Pierre et de Miquelon sont des zones d'activités parfois intenses, notamment en période estivale et lors d'événements, que se partagent pêcheurs, transporteurs et plaisanciers.

Pour le bon fonctionnement et la sécurité de tous, un minimum de règles doit être respecté.

Si les intervenants dans la gestion et l'utilisation des ports sont multiples, seuls le préfet, le directeur de l'équipement, également directeur des ports et le commandant de port sont détenteurs de l'autorité portuaire.



Dans ce schéma, le commandant de port est chargé d'appliquer, sur le terrain, la réglementation portuaire, d'attribuer les postes à quai et de gérer, au quotidien, les conflits d'usage.

Quelques règles élémentaires à respecter :

Dans les limites administratives des ports, l'arrêté préfectoral n°230 du 28 avril 2005 limite la vitesse à **5 nœuds** pour tous types d'embarcations et de bateaux.

Cette limitation est essentielle à la fois pour assurer une navigation sécuritaire dans un espace plus restreint et pour limiter les remous.

Les quais ne sont pas des lieux d'entreposage. Ils doivent demeurer libres pour que les manœuvres d'accostage se fassent en sécurité. Les professionnels comme les plaisanciers ne doivent pas y laisser séjourner de matériels et notamment de matières dangereuses au-delà du temps nécessaire à leur enlèvement.

Les zones portuaires sont des zones où les activités de transbordement, d'entreposage et de transport peuvent être dangereuses pour les promeneurs. Depuis 2005, un arrêté préfectoral restreint l'accès des zones portuaires aux seuls usagers. Si avec les années la signalisation a peu à peu disparu et des habitudes ont pu être prises, dès la rentrée une nouvelle signalisation rappellera la restriction d'accès pour l'ensemble des zones portuaires. Le respect des règles de sécurité est valable pour tous.

Pour plus d'information sur le sujet, consulter la section capitainerie du port du site internet de la direction de l'équipement : www.saint-pierre-et-miquelon.developpement-durable.gouv.fr.

Thierry HAMEL

Chargé de communication à la direction de l'équipement

Les conseils pour passer l'été en toute sécurité durant la saison des baignades

En 2009, 1366 noyades accidentelles dont 462 décès ont été dénombrées en France.

Afin de réduire les risques liés à la baignade et de passer un été en toute sécurité, respectez quelques recommandations élémentaires :

- Avant de vous jeter à l'eau : Choisissez les zones de baignade surveillées

- * Restez toujours attentif à vos enfants,

- * Respectez toujours les consignes de sécurité signalées par les drapeaux de baignade, consultez les bulletins météo..

- Tenez compte de votre forme physique

- * Ne consommez pas d'alcool

- * Ne surestimez pas votre condition physique et souvenez-vous qu'il est plus difficile de nager en milieu naturel (mer, lac, rivière) qu'en piscine.

- Restez vigilant pendant la baignade

- * Restez toujours avec vos enfants et surveillez-les en permanence.

- * Baignez-vous en même temps qu'eux.

- * Apprenez-leur à nager le plus tôt possible.

- * Équipez-les de brassards

- Pour vous-même

- * Si vous ressentez le moindre frisson ou trouble physique, ne vous baignez pas.

- * Prévenez vos proches lorsque vous allez vous baigner.

- * Respectez les zones destinées à la baignade

- * Rentrez progressivement dans l'eau particulièrement lorsque l'eau est froide

- * Soyez vigilant dans les vagues et faites attention à leur zone d'impact.

- * Avant de partir nager, assurez-vous que votre forme physique vous permet de revenir sur la terre.

- * Ne surestimez pas vos capacités.

- * Ne lutez pas contre le courant et les vagues pour ne pas vous épuiser.

- Pratiquez vos loisirs nautiques en toute sécurité

20% des noyades ont lieu pendant une activité autre que la baignade :

bateau, pêche, plongée, canoë, kayak, rafting...

Ces noyades sont souvent dues à une chute ou à un malaise.

* Tenez compte de votre forme physique.

- * Ne partez jamais seul et informez vos proches de votre destination et de votre heure de retour prévue.

- * Informez-vous sur les conditions météo.

- * Respectez les consignes de sécurité.

- * Équipez-vous des articles de sécurité recommandés (bouées, gilets de sauvetage, casques...).

- Profitez de votre piscine en toute tranquillité

la vigilance des adultes reste indispensable pour éviter les accidents pour les jeunes enfants

La loi a prévu des dispositifs de sécurité. Pour en savoir plus voyez le site www.dgccrf.bercy.gouv.fr, rubrique "Sécurité des piscines"

Une brochure "Mode d'emploi de la baignade, pour un été en toute sécurité" est téléchargeable sur : www.inpes.sante.fr.



Jean-Jack FEVE

Chef du cabinet du préfet

COMMUNIQUÉ Indice des Prix à la Consommation

Deuxième trimestre 2010

Au cours du deuxième trimestre 2010 le niveau général des prix à la consommation des ménages de Saint-Pierre et Miquelon a augmenté de 3,48 % (3,60 % hors tabac).

A titre de comparaison, l'indice avait subi une augmentation de 1,04 % pour la même période 2009.

Sur un an, juin 2009 à juin 2010, son évolution s'établit à + 3,80 % (3,96 % hors tabac).

Le tableau ci-dessous indique la valeur de l'indice d'ensemble et celle de ses principaux composants en juin 2010. Il mentionne l'évolution des prix à la consommation durant le deuxième trimestre 2010 et donne également son évolution sur an.

Base 100 Décembre 2009					
Nomenclature	Pondération 2010	Indices mars 2009	Indices juin 2010	Evolution de mars 2010 à juin 2010	Taux d'évolution sur un an (juin 2009 à juin 2010)
Ensemble	10 000	100,26	103,75	3,48 %	+ 3,80 %
Ensemble hors tabac	9 532	100,24	103,85	3,60 %	+ 3,96 %
Alimentation	2 878	100,10	103,22	3,11 %	+ 3,22 %
Produits manufacturés	4 853	100,06	104,59	4,52 %	+ 4,48 %
Produits manif. hors tabac	4 385	99,99	104,89	4,90 %	+ 4,91 %
Services	2 269	100,88	102,62	1,73 %	+ 3,07 %

• En « alimentation » durant ce second trimestre 2010, l'augmentation de 3,11 % s'explique par les hausses intervenues dans les secteurs suivants :

- «Fruits et légumes frais» : + 12,87 % ;
- «Produits alimentaires divers» (épices, condiments, soupes plats préparés) + 7,00 % ;
- «Lait et oeufs» + 4,18 %.

• Au deuxième trimestre 2009, en « alimentation » l'évolution était de + 1,14 %.

• Concernant les « produits manufacturés », la hausse de 4,52 % (4,90 % hors tabac) constatée au cours de ce second trimestre 2010, provient principalement des postes :

- «fioul de chauffage» : + 18,75 % ;
- «carburants» : + 14,36 % ;
- « produits entretien ménager » : + 6,50 %.

• Au deuxième trimestre 2009 l'indice des prix des « produits manufacturés » avait augmenté de 1,00 %.

• Dans le domaine des « services », l'augmentation de 1,73 % au cours du deuxième trimestre 2010 est, en partie consécutive aux évolutions de prix constatées dans les secteurs suivants :

- «transports aériens longue distance» : + 6.78 % ;
- «services de santé, y compris canada» : + 4.88 % ;
- «transports de proximité » : + 4.01 %.

• Au second trimestre 2009 l'évolution de l'indice des prix des « services » était de + 1.00 %.

• Durant ce second trimestre 2010, le cours moyen mensuel du dollar canadien a subi une augmentation de 9,55 % , ce qui porte son évolution depuis le début de l'année à + 21,36%.

Donald CASTAING
Responsable chargé de l'Indice des Prix